

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

D2024/063

SEANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juillet

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers **Présents :**

en exercice : 17

Présents : 9

Représentés : 0

Votants : 9

Abst. : 8

Exprimés : 9

Oui : 9

Non : 0

Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
DEMARGNE Céline.

MM. ROYERE Joël. LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique.

Absents :

Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, COUCAUD Thierry.

Excusés :

MM. DURUDAUD Patrick, MARGOT Manuel, ROYERE Julie, AUMEUNIER Sébastien.

KAPLAN Iskender.

Secrétaire de séance : Madame SALADIN Christine

OBJET : Répartition du produit des amendes de police : dotation 2023

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le règlement départemental relatif à la répartition de la dotation « Produit des amendes de police de l'année 2023 »

Les opérations pouvant être financées relèvent des transports en commun et de la circulation routière.

- Projet dont le montant HT des travaux est supérieur à 10 000 € HT : taux de subvention de 25 %
- Projet dont le montant HT des travaux est inférieur à 10 000 € HT : taux de subvention de 50 %

Il présente les travaux retenus et le plan de financement ainsi établi :

PROJETS	COÛT HT	SUBVENTION	AUTOFINANCEMENT
Panneaux de signalisation (écluses)	3 268,00 €	1 634,00 € (50%)	1 634,00 €
Feux récompense (Centre bourg St Dizier l.)	15 064,00 €	3 766,00 € (25%)	11 298,00 €
Feux récompense (passage école Masbaraud-M.)	7 532,00 €	3 766,00 € (50%)	3 766,00 €
Carrefour RD 912 (Salle des Roches)	1 552,80 €	776,40 € (50%)	776,40 €
TOTAL	27 416,80 €	9 942,40 €	17 474,40 €

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir débattu, les membres du Conseil municipal :

- Approuvent ce plan de financement,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE



La Secrétaire de séance, Christine SALADIN

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 01/08/2024 - Affichée le 01/08/2024

PROJET	PROJET HT	SUBVENTION	AUTRES REVENUS
Centre de santé (M. J. Royere)	18 061,00 €	3 251,00 € (18%)	14 810,00 €
Passage école (Mandrot M.)	3 632,00 €	3 632,00 € (100%)	0,00 €
Centre RD 912 (Centre des Roches)	1 882,00 €	1 882,00 € (100%)	0,00 €
TOTAL	23 575,00 €	8 765,00 €	14 810,00 €